



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides de l'Etat

Question écrite n° 44611

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur sur les moyens accordes pour promouvoir le commerce exterieur. Le premier rapport commande par M. le Premier ministre au president de l'ACTIM aurait ete, d'apres les informations en sa possession, reecrit par les services du ministere de l'economie et des finances mais sans les dispositions qui etaient favorables aux personnels du CFCE et du CFME et au maintien de leurs structures. Cependant, le second rapport par Matignon et que le depute Nicolas Forissier a recemment remis a M. le Premier ministre prone une forte hausse des aides publiques a l'exportation et un renforcement des moyens des organismes existants. Aussi, il lui demande de lui apporter des eclaircissements sur les projets du Gouvernement en matiere d'aide aux organismes tendant a favoriser le commerce exterieur de la France.

Texte de la réponse

Le president de l'ACTIM, M. Karpeles, avait ete charge en novembre 1995 d'une mission destinee a formuler des propositions sur les modalites d'une reorganisation des organismes de soutien a l'exportation (CFCE, CFME et ACTIM). Sur la base des propositions figurant dans le rapport qu'il a redige et remis au Premier ministre en juin dernier, le Gouvernement a, d'ores et deja, engage la reforme attendue. Cette reforme a pour ambition d'associer, dans un souci de synergie et de complementarite, tous les partenaires institutionnels (organisations professionnelles, reseau consulaire, collectivites territoriales), de tirer avantage des complementarites et des points forts des trois organismes, mais aussi, conformement au souhait exprime par les entreprises, de reorienter une partie des moyens budgetaires actuellement consacres aux frais de structures au profit des interventions directes d'appui. Si l'objectif est donc de parvenir des le 1er janvier 1999 a la fusion du CFCE, du CFME et de l'ACTIM en un organisme unique, une structure transitoire de coordination, sous forme de groupe d'interet public, sera mise en place des le premier trimestre 1997 pour : proposer aux entreprises un guichet unique, favorisant ainsi une meilleure lisibilite du dispositif ; elaborer un programme commun d'actions collectives plus conforme aux attentes des entreprises et mettant en avant la complementarite des actions d'information et de promotion ; homogeneiser le catalogue des prestations offertes par ces organismes. Ce groupement d'interet public sera organise autour de deux poles exerçant des missions de service public : un pole information constitue autour de l'actuel CFCE, redeploie sur sa mission de centrale d'information sur les marques etrangers. Le CFCE developpe actuellement sous l'appellation « planete export » un programme novateur permettant aux entreprises un acces facile et rapide a une information validee et pertinente sur les marches etrangers. Ce programme devrait permettre au pole information du nouvel organisme de devenir l'un des piliers du systeme francais d'intelligence economique ; un pole promotion, autour des associations ACTIM/CFME regroupees en une seule, consacre a la cooperation technique, a la promotion du savoir-faire et des technologies francaises et a la participation a des expositions, foires et salons a l'etranger. Dans le cadre ainsi defini, les dotations inscrites au projet de loi de finances 1997 devraient permettre aux trois organismes non seulement de se restructurer mais aussi et surtout de realiser un programme d'actions collectives aussi ambitieux qu'en 1996. C'est ainsi que le programme 1997 d'expositions a l'etranger est de meme envergure

qu'en 1996 avec 94 opérations collectives. Il a pour objectif de développer notre présence sur les marchés émergents, plus coûteux et plus complexes, tout en n'abandonnant pas notre effort sur les pays de l'OCDE, notamment dans les pays de l'Union européenne. Cette orientation générale correspond au souhait exprimé par différentes organisations professionnelles et par les partenaires institutionnels du dispositif. Ainsi, les économies de structure qui accompagnent cette réforme n'ont pas d'autre but que de préserver et si possible d'accroître la part des ressources affectées aux dépenses d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Nicolin Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44611

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5733

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 126